

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2011</p>

PRESENTS : MM. MOREAU (procuration de P. CARBONNEL)-- MEYER- QUINTARD- BENOIT – FRANKLIN- JACQUOT - LAVIGNE - LOEHRER- MELINAND -SAGRANGE

ABSENTES EXCUSEES : MM. BILLET- CARBONNEL – GERMAIN- OUDIN- YAQOUB

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2011

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité des présents.

II - MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL ET LE CENTRE DE LOISIRS D'ETE

Le Maire rappelle que le marché de fourniture de repas en liaison froide, pour le restaurant scolaire municipal et le centre de loisirs d'été arrive à échéance le 6 novembre 2011.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le Conseil municipal a autorisé le Maire a lancé, par délibération du 24 juin 2011, un appel d'offres pour un marché selon la procédure adaptée et en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics afin de renouveler ce marché représentant environ 12 000 repas par an.

Le marché a fait l'objet de publicité dématérialisée publiée le 6 juillet 2011 sur :

- e- marchespublics.com,
- BOAMP-WEB,, mairie-bressey-sur-tille.fr

Le marché a fait l'objet de publicité publiée le 7 juillet 2011 dans «Le Journal du Palais».

La date limite de remise des offres a été arrêtée au 15 septembre 2011.

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement convoquée, s'est réunie pour l'ouverture des plis le 30 septembre 2011.

Les quatre dossiers de candidature reçus ont tous été déclarés administrativement recevables.

Il s'agit de :

- 1) GROUPE ELITE RESTAURATION- 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY
- 2) SOGERES - 110 avenue Jean Jaurès - 69007 LYON
- 3) API - RESTAURATION 66 Avenue Général de Gaulle - 21110 GENLIS
- 4) ESTREDIA Cuisine Centrale - Rue Perchot - 70160 SAINT REMY.

La Commission d'Appel d'Offres a ensuite établi un rapport d'analyse concernant ces 4 dossiers à partir des éléments et critères de jugements visés au règlement de consultation (article 4.2), au CCAP et au CCTP.

Vu le dossier complet d'appel d'offres en procédure adaptée, et en particulier le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 03 octobre 2011,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- DECIDE de choisir l'offre basée sur 5 éléments qui présente des menus mieux équilibrés à la fois en terme de diététique et de diversité alimentaire,

- DECIDE de retenir la Société API RESTAURATION - 66 Avenue Général de Gaulle- 21110 GENLIS, pour la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire municipal de Bressey-sur-Tille et au Centre de Loisirs sans Hébergement d'été.

Ce marché est arrêté pour une période de 3 ans renouvelable une fois, conformément à l'article 2-2 du règlement de consultation.

La date de 1ère exécution de ce marché est fixée au 7 novembre 2011, conformément à l'article 2.2 du règlement de consultation.

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III- PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES LOTS N° 01 à N° 14 de la 1^{er} TRANCHE DE LA ZAC « LE CLAIR BOIS » (anciennes parcelle 50 e 52)

Le Maire rappelle qu'une réunion de travail avec l'aménageur Nexity Foncier Conseil et à laquelle les élus du Conseil municipal étaient invités, a eu lieu le 26 septembre dernier.

Il s'agissait de proposer une requalification des parcelles 50 et 52 sur lesquelles était prévue la construction d'appartements.

Cette requalification porte sur 14 lots de maisons individuelles accolées avec un cahier de prescriptions architecturales imposées au permis de construire pour donner une unité au projet. Les terrains proposés sont de 290 à 650 m². Ce qui revient pour les acheteurs à un prix d'acquisition pour ce type de logement à 150 000 € et plus selon les terrains.

Ce changement de destination des parcelles 50 et 52 en 14 lots est uniquement motivé par l'absence d'investisseur privé pour construire des appartements sur la commune.

Ce projet est présenté en séance, sur plan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet de 14 lots.

IV - TOIT DE LA SALLE DE PSYCHOMOTRICITE DE L'ECOLE MATERNELLE

D. MEYER indique qu'il convient de faire procéder à des travaux de réparation du toit de la salle de psychomotricité de l'école maternelle.

Le montant du devis présenté en séance est de 4 055.64 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de faire réaliser les travaux de réparation du toit de la salle de psychomotricité de l'école maternelle,
- Accepte le devis de l'entreprise RENZO GIUST pour un montant de 4 055.64 € TTC,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V - QUESTIONS DIVERSES

1) Réfection d'une partie de la rue du Varin

La réfection de la rue du Varin, dans la partie du pont du Bassot jusqu'au n°7, est achevée pour un coût de 15 622,50 € TTC. La commune percevra 5000 € de subvention.

En 2012, sera réalisé la dernière partie de la rue de Chevrière et de la rue du Varin.

Le Maire rappelle que la réalisation, répartie sur 3 ans, de l'axe rue du Varin - rue de la Chevrière aura permis de bénéficier de 3 subventions de 5 000 €.

2) Bilan de l'inauguration de la mairie du 24 septembre 2010

Didier Quintard présente en séance un bilan de l'inauguration. Il indique que 200 personnes environ étaient présentes. **Anne Boquet, Préfète de Côte-d'Or et de Bourgogne**, avait fait l'honneur de sa présence à cette manifestation, à laquelle ont également participé la Députée de notre circonscription **Claude Darciaux**, le Sénateur-Maire de Salives et Vice-Président du Conseil Général de la Côte-d'Or **Alain Houppert**, le Conseiller Général et Maire de Quetigny **Michel Bachelard**, la Sénatrice suppléante et Conseillère Régionale **Isabelle Lajoux** qui représentait François Rebsamen, les maires des communes voisines.

Les discours ont mis en avant la qualité de la réalisation et l'inauguration s'est conclue par un verre de l'amitié dans le parc de la mairie, baigné d'une douceur bien agréable en ce samedi ensoleillé.

3) La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 9 décembre à 20h30